

Date de dépôt : 8 octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Sarah Klopmann : Curabilis : centre de soins pour détenus, prison supplémentaire ou lieu carcéral tourné définitivement vers l'enfermement ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 4 avril 2014, le Conseil d'Etat inaugurait fièrement Curabilis.

Ce centre devait accueillir et traiter des personnes incarcérées souffrant de problèmes psychiatriques ou de graves troubles de la personnalité et/ou du comportement, condamnées sous le régime des peines et mesures. La structure se compose d'une unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), d'une unité de sociothérapie et de quatre unités des mesures.

Lorsque le centre de sociothérapie La Pâquerette a été fermé suite au drame survenu en septembre de l'année passée, il avait été assuré qu'il réouvrirait, sous une autre forme, lorsque Curabilis serait en fonction.

Mais, à l'ouverture de Curabilis, on nous a expliqué que seule l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire serait prochainement occupée; on allait transférer l'UHPP de Belle-Idée ici. On nous annonçait aussi, malgré les propos précédemment tenus, que l'unité de sociothérapie n'allait toujours pas ouvrir, car le concept devait davantage être retravaillé. Pis, on nous informait que, par manque de personnel (médical et carcéral), la moitié de cette structure ne fonctionnerait momentanément pas telle que prévue, mais serait dédiée à des unités standard d'emprisonnement pour soulager la pression subie par Champ-Dollon en raison de sa surpopulation carcérale.

S'il est compréhensible de vouloir diminuer la souffrance endurée par les détenus et le personnel de Champ-Dollon, force est de constater que l'on s'est beaucoup éloigné du projet initial : créer un centre de soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour détenus.

Et plus les mois passent, plus on s'en distancie.

Qui est actuellement à Curabilis ?

L'UHPP n'a finalement pas ouvert en avril 2014.

Une unité de mesures est maintenant occupée par des femmes. Des femmes qui viennent de Riant-Parc et de Champ-Dollon, selon les informations données. Sont-elles au bénéfice de mesures ? Leurs conditions de détention ont-elles été modifiées ? Le Conseil d'Etat a-t-il vidé les locaux de Riant-Parc pour vendre ce bâtiment ? Le Conseil d'Etat pensait-il réduire la surpopulation carcérale en déplaçant des détenues qui résidaient dans des espaces souffrant moins de surpopulation ?

L'ouverture de l'unité de sociothérapie finalement annoncée pour septembre vient d'être encore reportée. Parce que le bâtiment n'est pas prêt et que le concept n'est pas assez posé. Pourtant, cela fait plusieurs mois qu'un nouveau concept de sociothérapie a été accepté par les HUG puis validé par le Conseil d'Etat. Or, même les sorties accompagnées des détenus n'ont pas repris... Cependant, dans la réponse à la motion « Utilisation systématique de la géolocalisation lors des sorties accompagnées de détenus et d'individus potentiellement dangereux », le Conseil d'Etat nous indique que Genève et Vaud font actuellement des tests de bracelets électroniques. Surprenant : comment est-il possible de tester des bracelets pour les sorties alors qu'il n'y a plus de sorties ?

Les améliorations techniques dans les bâtiments auraient dû être faites, et les malheureuses erreurs de conception architecturale de l'ensemble du site ne devraient pas empêcher que l'on traite des patients.

Concernant le personnel nécessaire pour cette unité, il n'aurait normalement pas dû y avoir de problème. Dans la réponse à la question « Que cache réellement la fermeture du centre de sociothérapie La Pâquerette ? », il est expliqué que le personnel de l'ex-Pâquerette allait recevoir une formation complémentaire pour ensuite travailler dans le cadre de Curabilis. Qui a décidé que ce ne serait finalement pas le cas, et pourquoi ?

Et lorsque les unités de mesures seront enfin dédiées à des détenus attendant des soins, comment va-t-on traiter ces derniers ? Un concept psychiatrique, à l'instar de celui pour la sociothérapie, a-t-il été pensé ? Car la psychiatrie ne se résume heureusement pas à des prescriptions médicamenteuses violentes. Il est essentiel de soigner grâce aux préceptes de la psychiatrie relationnelle, et de ne pas lui substituer l'abrutissement chimique. D'autant plus que nous devons recréer un comportement social adéquat en vue d'une réadaptation sociale.

Curabilis n'a pas pour vocation de se tourner vers l'enfermement.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Qu'est-ce qui a été mis en place pour recruter du personnel médical et carcéral pour Curabilis (autre que transférer les gardiens d'autres établissements pénitenciers – La Brenaz en l'occurrence – à Curabilis puis les remplacer par des agents de sécurité privés, évidemment) ?*
- Est-il prévu de terminer au plus vite les travaux d'améliorations techniques et de conception nécessaires à une utilisation complète des espaces de vie intérieurs et extérieurs ? Y a-t-il des patients à Curabilis ? Sinon, pourquoi ?*
- Quelles sont les actuelles conditions de détention des femmes résidant à Curabilis ? Quelles étaient-elles avant ?*
- Quand la sociothérapie va-t-elle reprendre ?*
- Quand est-ce que Curabilis fonctionnera comme centre de soins psychiatriques (UHPP et unités de mesures) ?*
- Un concept de psychiatrie pour Curabilis existe-t-il ou va-t-il exister ? Sera-t-il basé sur la psychiatrie relationnelle ou sur le seul recours médicamenteux ?*
- Est-il toujours prévu d'y traiter des gens, en vue, notamment, de leur future réinsertion ?*

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Si Curabilis a été inauguré au mois d'avril de cette année, le projet est beaucoup plus ancien et le concept d'exploitation a évolué avec le temps. Ce concept est toutefois resté conforme à la demande d'origine, à savoir que le canton de Genève mette à disposition du concordat latin sur la détention pénale des adultes – qui réunit tous les cantons romands, ainsi que le Tessin – un établissement destiné à accueillir des personnes détenues qui souffrent de troubles dans leur santé mentale et qui ont commis ou tenté de commettre des délits.

Cet établissement a été ouvert au mois de juin et les premières personnes détenues ont été admises le 18 juin 2014. Au 30 septembre, il y avait très exactement 29 personnes détenues, réparties entre l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (ci-après : UHPP), l'unité de mesures et l'unité temporaire d'exécution de peines ordinaire dédiée aux femmes.

L'ouverture progressive a été dictée par un principe de réalisme. Il s'agit d'un projet complexe qui nécessite une montée en puissance par étapes, compte tenu de la nouveauté du concept, du bâtiment et des équipes, ainsi que de la diversité des unités.

Pour mémoire, Curabilis repose sur un concept d'exploitation inédit en Suisse, avec une très étroite collaboration entre personnel pénitentiaire et personnel soignant qui agissent en binôme. L'organisation quotidienne (horaires, colloques, temps de prise en charge) a été construite sur cette interaction étroite entre familles professionnelles au profit d'une prise en charge de la personne, qu'elle soit détenue ou patiente, tout en veillant à une séparation claire des rôles entre tâches sécuritaires et thérapeutiques.

Le recrutement d'agent-e-s de détention se fait en continu, que ce soit pour Curabilis ou pour les autres établissements, en particulier la prison de Champ-Dollon qui souffre de surpopulation et nécessite un recrutement conséquent de son côté, sans oublier l'agrandissement programmé pour mi-2015 de l'établissement de La Brenaz. Les transferts internes d'agent-e-s ont été marginaux. L'effort de recrutement a été important et a porté ses fruits avec l'engagement de 87 agent-e-s en 2013 et de 53 agent-e-s durant les 8 premiers mois de 2014.

Deux actions supplémentaires sont venues renforcer ce dispositif avec le lancement, le 8 septembre 2014, d'une campagne de recrutement portant sur les métiers de la sécurité (www.devenez.ch) et la mise en place, dès le 1^{er} septembre, d'une nouvelle formation cantonale d'agent-e-s de détention plus étoffée qui se déroule désormais sur 5 mois afin de renforcer la

préparation à l'activité sur le terrain, de développer le niveau de compétence ainsi que la connaissance, la reconnaissance et la compréhension du rôle des agent-e-s de détention.

Le personnel médico-soignant, qui représentera à terme les deux tiers des professionnels présents sur le site de Curabilis, a fait l'objet d'un recrutement conséquent de la part des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). La difficulté principale a été de trouver un nombre suffisant de médecins qualifiés, élément clé pour garantir une prise en charge thérapeutique optimale.

S'agissant des améliorations du bâtiment, tant l'office cantonal de la détention (OCD) en qualité d'utilisateur que l'office des bâtiments (OBA) en qualité de maître d'œuvre se réunissent régulièrement avec la direction des travaux (DT) pour faire avancer les travaux de finitions et d'améliorations, avec la complication d'être dans un établissement en fonctionnement, avec des règles de sécurité strictes. Comme expliqué, si ces travaux ont compliqué et pu retarder quelque peu le démarrage opérationnel, ils ne sont pas à l'origine de la décision d'ouverture échelonnée des unités de Curabilis.

Les femmes détenues à Curabilis sont affectées à l'unité femmes, sous réserve des admissions de crise à l'UHPP qui est une unité mixte. Ces femmes provenaient dans un premier temps de Riant-Parc ou de Champ-Dollon. En effet, Riant-Parc a fermé ses portes en juin 2014 et vient d'être vendu à la Ville de Genève dans le but d'y construire à terme une école, avec une affectation temporaire en faveur des femmes battues. Cette fermeture est conforme à la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012 et présentée par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP). S'agissant du transfert de quelques femmes provenant de Champ-Dollon, il permet de réaliser les travaux de réaffectation des locaux anciennement dédiés à la Pâquerette, afin d'optimiser le fonctionnement et les surfaces, et créer ainsi une dizaine de places de détention supplémentaires à Champ-Dollon.

Les conditions de détention des femmes en provenance de Riant-Parc ont été impactées par la nature de l'établissement. Riant-Parc était une petite structure de 11 places qui, selon la terminologie retenue en Suisse, était considérée comme un établissement ouvert, alors que Curabilis dispose de plus de 90 places de détention et est considéré comme un établissement fermé. En contrepartie, le bâtiment est neuf et présente d'autres plus-values. Des offres de formation sont proposées, ainsi que des places de travail dans les ateliers de Curabilis (préparation des repas, buanderie et entretien des espaces extérieurs). Sur le plan formel, les conditions légales de détention sont restées inchangées : il s'agit toujours d'exécution de peines et toutes les

formes d'exécution sont possibles à Curabilis (détention ordinaire, semi-détention, travail externe, etc.). Des congés sont également possibles, comme ils l'étaient précédemment à Riant-Parc, sous réserve évidemment de l'autorisation donnée par l'autorité de placement.

L'unité de sociothérapie, qui remplace l'ancienne Pâquerette, ouvrira dès que la mise en œuvre du concept, notamment s'agissant des processus de travail et des évaluations, aura été finalisée entre les partenaires, ainsi que les ressources sécuritaires nécessaires engagées. Il s'agit de définir finement le concept de sociothérapie à Curabilis, dans le sens d'une meilleure clarification des rôles thérapeutiques et pénitentiaires, sans enlever à la sociothérapie son intérêt, soit travailler sur le développement des compétences sociales et relationnelles de personnes détenues atteintes de désordres graves de la personnalité.

Curabilis fonctionne déjà, et ce depuis son ouverture, comme centre de soins psychiatriques en milieu pénitentiaire, que ce soit pour l'unité de crise ou pour l'unité de mesure. L'adaptation de la pratique psychiatrique au contexte carcéral implique un travail autour des déterminants psychologiques et psychopathologiques du délit (pour les unités de mesure), mais aussi autour de la gestion des situations de crise chez des personnes avec ou sans antécédents psychiatriques (UHPP). A ce titre on peut esquisser les axes thérapeutiques suivants :

UHPP : la prise en charge porte principalement sur des personnes en décompensation aiguë par les équipes médico-soignantes : consultations individuelles avec psychiatre ou psychologue, entretiens infirmiers, activités individuelles ou de groupe, traitement médicamenteux, groupes de type « crise » avec ou sans médiation par une activité, avec un rôle plus en retrait du personnel pénitentiaire.

Unité de mesure : une prise en charge individualisée est privilégiée, tant sur les aspects thérapeutiques que non thérapeutiques. Une emphase particulière est mise sur la collaboration entre équipes médico-soignante et pénitentiaire qui interviennent sur le principe du binôme, en particulier pour la gestion quotidienne de l'unité, en y associant également les personnes détenues (par ex : les groupes de paroles axés sur des questions concrètes d'organisation). Un programme de vie de l'unité est défini, qui intègre les différentes composantes organisationnelles et d'activités et offre une vie quotidienne structurée (lever, coucher, repas, rangement, nettoyage de la chambre, hygiène personnelle, entretien du linge personnel, correspondance, travail) avec des horaires organisés de 7h à 22h tous les jours. Ce programme propose une alternance d'activités individuelles et de groupes, selon les aptitudes et problématiques de chacun, des activités occupationnelles,

thérapeutiques ou de production (atelier), des possibilités de formation (programme national de formation en exécution des peines (FEP)) selon les ressources individuelles, et de l'activité physique et/ou du sport.

La prise en charge thérapeutique dépend à la fois de la pathologie (psychoses, comme les troubles schizophréniques, paraphilies, comme la pédophilie et autres agressions sexuelles, les addictions en diagnostic principal ou comorbidité, les troubles de la personnalité et les autres catégories diagnostiques) et des ressources individuelles.

En conclusion, l'étymologie de Curabilis – la possibilité d'être soigné – illustre l'ambition de réunir sous une forme inédite et innovante les enjeux de la privation de liberté et des soins, dans une perspective triple : garantir la sécurité de la collectivité, prendre en charge des personnes détenues souffrant de troubles de la santé mentale et travailler sur la réhabilitation et la réinsertion futures de ces personnes dans la société d'où elles proviennent.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP